



AMOPA – Section du PAS-de-CALAIS
Assemblée Générale du MERCREDI 11 avril 2018
Lycée Hôtelier du Touquet-Paris-Plage
COMPTE-RENDU rédigé par Didier CHAPPE, Secrétaire de la section

L'assemblée commence à 9h45 par les remerciements de Michel Carpentier, président de la section .

Il souhaite la **bienvenue** à tous, dans cette magnifique salle de conférence que **Monsieur Henri CHWEUDURA** Proviseur du lycée hôtelier a spontanément accepté de mettre à notre disposition pour la tenue de notre Assemblée Générale 2018. Il lui adresse ses vifs remerciements en même temps qu'à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à faciliter notre présence nombreuse, presque un raz-de-marée d'un fort coefficient un mercredi de printemps dans cette station dont plus personne aujourd'hui ne peut ignorer l'existence.

Il remercie **Bruno PLEE**, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, *amopalien*, pour sa précieuse complicité dans l'organisation matérielle de cette matinée. Bien sûr, un grand merci aussi aux élèves et à leurs professeurs ; nous avons déjà pu apprécier, en arrivant, leur savoir-faire.

Avant de passer la parole à **Monsieur Lionel VASSEUR** Proviseur-adjoint pour la présentation du lycée, il rappelle une partie de l'histoire du site où nous nous trouvons, évoquée dans son essai « *L'envie du Futur* » de **Léonce DEPREZ**, fondateur du concept des quatre saisons pour la station du Touquet.

On ne peut en effet ignorer son implication dans ce qui allait devenir, construit sur les ruines de l'immense bâtisse de l'ancien hôtel « *Royal Picardy* », le premier lycée hôtelier au nord de Paris ouvert aux élèves en octobre 1972.

Léonce était de ceux qui soutenaient l'idée force que l'économie touristique imposait d'abord la formation de la jeunesse, en direction de tous les métiers liés à l'accueil et au bien-être de tous les touristes, en la préparant aux fonctions professionnelles de l'hôtellerie, de la restauration et de la gestion de structures d'hébergement collectif.

Ce lycée, qui a connu d'importants travaux de rénovation-construction-extension depuis les lois de décentralisation de 1986 est, bien entendu, le plus beau lycée hôtelier de France et la réputation de sa formation qui passe aujourd'hui par la connaissance de l'étranger que ce soit dans la pratique de la langue ou dans la découverte d'une autre culture hôtelière en font un pôle d'excellence de renommée internationale.

Le président salue, et remercie pour leur présence :

Madame Madeleine DERAMECOURT, adjointe aux affaires scolaires et la jeunesse représentant **Madame Lilyane LUSSIGNOL**, Maire du Touquet-Paris-Plage

Monsieur Jean-Pierre POLVENT, Vice-Président de l'AMOPA, Président de l'AMOPA Nord, et **Madame POLVENT**

Monsieur Marc MALAPEL, Délégué du secteur de Douai de l'AMOPA Nord,

Monsieur Michel MEURILLON, représentant **Monsieur Francis VALZY**, IEN de la circonscription de Montreuil-sur-Mer

Madame Hélène CARON, ex-présidente de la section AMOPA du Loir-et-Cher

... le Président cède ensuite la parole à Monsieur Lionel VASSEUR, proviseur-adjoint

Monsieur VASSEUR indique l'importance que représentent pour lui les Palmes académiques, et il fait une courte présentation de son lycée, seul établissement à vocation uniquement hôtelière au nord de Paris. Ce lycée accueille 500 lycéens en formation initiale, 50 jeunes apprentis et 50 adultes en contrat professionnel, encadrés par environ 120 personnels, dont 70 professeurs de grande qualité : 2 sont Meilleurs Ouvriers de France.

Campus des métiers et des qualifications, il est largement ouvert au monde de l'entreprise. Il est aussi ouvert sur le monde : des élèves sont ou iront en stage de formation à l'étranger : 10 en Chine, 10 au Mexique, 10 aux USA, les 60 autres en Europe. Il conclut en rappelant que l'internat du lycée accueille 230 élèves du dimanche soir au vendredi soir.

Avant d'ouvrir les travaux de l'Assemblée Générale, le président Carpentier rappelle le déroulement de la journée :

Assemblée générale de 9h30 à 11h : avec un ordre du jour reprenant successivement : adoption du Procès-verbal de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 5 avril 2017 au Centre culturel Georges Brassens de Noeux-les-Mines (et dont chacun a été destinataire par courrier le 20 décembre dernier), présentation du rapport d'activités 2017 par **Didier CHAPPE** le secrétaire de section, présentation du rapport financier par **Christian FRERE** trésorier, suivront le rapport moral et la proposition de renouvellement du Bureau, les activités 2018 et les questions diverses.

Les votes se font à main levée (article 5 du règlement intérieur) et les membres sympathisants n'ont pas droit de vote.

Nous aurons alors largement entamé cette matinée, et il sera alors temps de passer à ce moment de solennité consacré aux talents. Nous recevrons d'abord **Marega SACKO** qui s'est illustrée lors du concours national « Défense et Illustration de la Langue Française » organisé par l'AMOPA.

Nous inviterons ensuite les amis et les proches à venir nous rejoindre pour la remise des insignes de Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques à **Madame Annie LEDOUX** et **Monsieur Claude FROIDEVAL** nommés au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2018, et à **Madame Marie DECROOCQ** nommée au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2016.

12H15 ... il sera alors temps de rejoindre le « Brillat-Savarin » le restaurant du lycée où nous serons accueillis par les élèves de la section hôtelière.

A partir de 14H15 : visite libre des expositions « GUYOMARD Rétro ROCK » et « Bernard Pras Sans objet » au Musée du Touquet tout proche.

Les entrées sont prises en charge par l'AMOPA. Le ticket d'entrée et le « Guide du visiteur » se trouvent dans l'enveloppe qui a vous a été remise.

L'ASSEMBLEE GENERALE 2018 <i>Michel CARPENTIER, Président</i>
--

Documents de référence : Statuts et Règlement Intérieur

« La communication relative à l'Assemblée Générale 2018 a été effectuée en plusieurs étapes auprès des membres actifs et sympathisants :

- Envoi dès le 20 décembre 2017 (avant l'augmentation des tarifs postaux) des informations relatives au lieu et date de l'Assemblée générale (237 envois) - Retour pour le 20 janvier 2018 des intentions de participation (47 retours de membres actifs à jour de cotisation ayant droit de vote)
- Envoi le 8 mars 2018 de l'ordre du jour avec demande de règlement confirmant l'inscription à retourner avant le 23 mars 2018.

Avantages : Meilleure organisation du travail de préparation dans le temps, économies au titre des frais postaux, envois effectués avant la hausse des tarifs au 1^{er} janvier.

Inconvénients : difficile pour les adhérents et sympathisants de s'engager prématurément, risque de marginalisation pour les membres ayant adhéré après le 20 décembre 2017.

Nous sommes aujourd'hui 76 participants, dont 47 membres actifs à jour de cotisation (avec droit de vote), 16 membres sympathisants et 13 accompagnant(e)s et invité(e)s.

Le président fait part des excuses souvent accompagnées d'un message de sympathie transmis par celles et ceux qui n'ont pu se joindre à nous.

Madame Marie BAVILLE, sous-préfète de Montreuil-sur-Mer, **Monsieur Denis TOUPRY** DSDEN du Pas-de-Calais, **Monsieur Daniel FASQUELLE** député du Pas-de-Calais, **Monsieur Henri CHWEUDURA** Proviseur du lycée, Messieurs et Mesdames **Hervé BARBARIN**, **Monique BERNARD**, **Marcel BURMANN**, **Arsène et Jocelyne CARPENTIER**, **Chantal CROS** de Blanzat (Puy-de-Dôme), **Eliane DEPREZ** qui vient de nous rejoindre en qualité de membre sympathisant, **Michel LHERMITTE**, **Alain MOLIN**, **Jean-Marie PICQUE**, **Yvonne SAMIER**, **Thierry SPAS** Président de l'Association des amis d'Antoine de Saint-Exupéry, **Andrée VILLALON** bloquée à Hyères en raison de la grève SNCF.

Nous ne pouvons manquer d'avoir aujourd'hui une pensée pour :

Jacques TINCHON décédé le mardi 24 janvier 2017 : combien notre peine est restée vive après sa disparition, combien il nous manque en ces lieux, combien il manque à celles et ceux qu'il a accompagnés, aidés avec une grande humanité... le Centre Braille et Cyber de Noeux les Mines qu'il a cofondé avec ce slogan « Handicapés de la vue, ne restez pas dans l'obscurité de la vie ! » porte aujourd'hui son nom ...

Léonce DEPRESZ décédé le vendredi 7 juillet 2017, fidèle adhérent de « l'Amopa du Montreuillois », c'est ainsi qu'il nommait l'association depuis son adhésion en 1996, il nous a toujours témoigné son estime et sa confiance pour les actions que nous menions en faveur de la Jeunesse et en faveur de celles et de ceux qui avaient reçu comme lui, avec fierté et conviction, cette belle distinction dans l'Ordre des Palmes académiques.

Nous réaffirmons toute notre sympathie à **Léon et Gilberte BOUQUILLON** pour le malheur qui les a frappés le 11 février 2017.

Une pensée aussi pour ces adhérents de longue date qui sont partis sans que nous en soyons informés par les familles ou que le retour d'un courrier laisse à penser qu'ils ne sont plus là.

Une pensée encore pour les victimes de l'obscurantisme barbare, et une pensée aussi pour tous ces enfants innocents, victimes comme la petite **Maëylis**, d'odieux criminels.

Je vous propose le respect d'une minute de silence à leur mémoire ».

APPROBATION du P.V de l'ASSEMBLEE GENERALE du 05 avril 2017 à NOEUX-les-MINES

Le président aborde alors un certain nombre de points de l'Ordre du jour soumis au vote des participants.

Il rappelle l'Article 16 des statuts, qui précise que « *pour prendre part aux différents votes, les membres adhérents doivent être à jour de leur cotisation de l'année précédente et/ou de l'année en cours au 31 mars de l'année de l'assemblée générale (ou au 1^{er} janvier si celle-ci se tient avant le 31 mars)* ».....

Le P.V de l'Assemblée Générale a fait l'objet, le 20 décembre 2017, de 237 envois postaux aux membres repris dans la « base-miroir *Eloge* » de l'AMOPA et s'adressait aux membres ayant renouvelé leur adhésion au 31.12.2017 ainsi qu'aux adhérents 2016 retardataires.

Le Bureau a en effet considéré que l'envoi du compte-rendu de l'Assemblée Générale sous forme papier contribuait à la bonne information de tous, sans exception, et préservait le besoin de maintenir du lien y compris avec les retardataires de l'année 2016.

Les points forts : Accueil chaleureux de la Municipalité (viennoiseries, la mise à disposition de la salle en amphithéâtre parfaitement équipée et pilotée par les personnels municipaux, le gâteau « AMOPA » partagé en fin de journée avant de se quitter ..)

- Hommage à **Jacques TINCHON**, décédé le 20 janvier, qui avait préparé de longue date et dans les moindres détails notre Assemblée, relais assuré par son épouse **Renée**.
- Accueil chaleureux de la Municipalité (viennoiseries, la mise à disposition de la salle en amphithéâtre parfaitement équipée et pilotée par les personnels municipaux, le gâteau « AMOPA » partagé en fin de journée avant de se quitter .
- Repas au restaurant « l'Atelier des Saveurs »
- Les confitures « à **Renée** » !...offertes à chaque participant
- Visite de la Mine-image dans l'ancien centre d'apprentissage où les jeunes de 14 ans apprenaient leur métier de mineur, une visite guidée dans les tailles-écoles qui servaient alors de mises en situation pour les galibots.
- Remise des insignes de Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques à **Bruno PLEE**
- Poèmes de soldats canadiens récités par **Pierre VIREY**

Le P.V de l'Assemblée Générale du 05 avril 2017 à Noeux-les-Mines est adopté à l'unanimité .

Résultat du vote

contre	abstention	Pour
0	0	47

-4-

RAPPORT d'ACTIVITE 2017 présenté par Didier CHAPPE, secrétaire de la section

Le secrétaire de la section dresse le bilan de l'année 2017, dans l'ordre chronologique.

08.03.2017 Une forte délégation de la section du Pas-de-Calais est présente aux épreuves de sélection hors public à la Faculté de Droit de Douai. C'est la 5^{ème} édition du **CONCOURS d'ELOQUENCE** organisé par la section Pas-de-Calais, associée à la section Douaisienne de l'AMOPA nord. Elle s'est déroulée durant « *La semaine de la langue française et de la francophonie* ».

Les sujets proposés aux candidats s'inspiraient du thème « *la langue française et le numérique* ».

Cette opération de sensibilisation à la langue française autour de l'art de convaincre et de persuader invite à s'exprimer sur une thématique proposée par la nouvelle édition « *Dis-moi dix mots sur tous les tons* » choisis par les différents partenaires francophones : la France, la Belgique, la Suisse et l'Organisation internationale de la Francophonie.

22.03.2017 La finale ouverte au public se déroule en présence de la quasi-totalité du Bureau de notre section, au théâtre municipal de Douai - classé aux monuments historiques - un écrin de choix pour cette fête du « bien dire » en raison de son acoustique et de son confort.

Les 12 finalistes avaient à dégager le sens de cette citation de Patrick Moreno, et de mettre en scène une parole persuasive : « J'appartiens à une génération intermédiaire et je serais curieux de savoir comment les générations suivantes qui sont nées avec l'internet, le portable, les mails et les tweets exprimeront par la littérature ce monde auquel chacun est « connecté » en permanence et où les « réseaux sociaux » entament la part d'intimité et de secret qui était encore notre bien jusqu'à une époque récente – le secret qui donnait de la profondeur aux personnes et pouvait être un grand thème romanesque ».

Durant la délibération du jury, auquel participait notre amie **Annick DASSONVILLE** professeur de français membre de notre section, le public a pu apprécier l'intermède offert par les élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Douai.

Le 1^{er} prix et la bourse d'étude de 1000 € offerte par notre section de l'AMOPA a été remporté par **Mélissa AKSIL** en CPEG (classe préparatoire aux grandes écoles) hypokhâgne au lycée Chatelet de Douai.

05.04.2017 ASSEMBLEE GENERALE au Centre culturel Georges Brassens de Nœux-les-Mines.

Le compte-rendu qui a été proposé par courrier transmis le 20 décembre 2017 vient d'être adopté à l'unanimité.

03 au 06 juin 2017 CONGRES INTERNATIONAL de l'AMOPA à Bordeaux

Représentaient la section du Pas-de-Calais : **Serge BORDZAKIAN, Michel et Marie-Jeanne CARPENTIER, Bernadette et Alain DOUTREMEPUICH, Régine GAWLOWICZ.**

Un instant de vie démocratique où les membres actifs peuvent participer aux ateliers, participer aux différents votes notamment sur la résolution n°5 relative à la gestion des membres sympathisants.

Des questions importantes sont abordées : l'utilité d'un Livre Blanc, la gestion dynamique des sections, le recrutement, les problématiques de la représentativité aux élections de l'AMOPA, stratégie de communication ...

Le compte-rendu de ce Congrès 2017 a été publié dans les n° 217 et 218 de la Revue de l'AMOPA.

28.04.2017 Le Président représente notre section à la remise des insignes de Commandeur de l'Ordre des Palmes académiques à **Madame Marie-Thérèse BREVART**, Directrice retraitée de l'école maternelle à Allouagne.

15.06.2017 Sortie en région de Saint-Omer, organisée par **Françoise ROUSSOS** et **Didier CHAPPE**. Nous étions 43 participants.

Visite le matin au prestigieux hôtel Sandelin de l'exposition « *Shakespeare romantique* » guidés par **Romain SAFFRE**, directeur des musées de Saint-Omer.

*Peintres, graveurs et sculpteurs ont construit un imaginaire collectif autour des pièces d'un auteur qui les a particulièrement inspirés, tout au long du 19^e siècle, le grand dramaturge anglais Shakespeare. Le musée présente 80 de leurs œuvres exceptionnelles dont celles de **Füssli, Delacroix, Chassériau, Moreau ou encore Préault et Doré**, autant de grandes figures qui ont su retranscrire dans leurs créations les sentiments, l'étrangeté ainsi que la morale des tragédies shakespeariennes et qui encore aujourd'hui influencent la mise en scène des textes de ce grand auteur.*

Repas à la Brasserie « Au bon Coin » à Arques, avant d'embarquer à bord du bateau promenade « *Ville d'Arques* » pour le franchissement aller-retour de l'écluse des Fontinettes (13 mètres de dénivelé) ...une « mini-croisière » agréablement commentée sur le sujet de « *la Voie du sable* ».

Nous nous retrouvons ensuite sur le parking de la Verrerie Cristallerie d'Arques pour nous régaler d'abord d'une pinte de bière fraîche (de la « Page 24 » !!!!) qu'avaient acheminée **Henri et Anne-Catherine PECOT** . Puis visite guidée de la Verrerie, leader mondial des arts de la table et enfin « temps libre en magasin » où chacun a pu faire ses emplettes avant de regagner la maison.

-5-

05.09.2017 Réunion de Bureau et des correspondants de secteurs à Vacanciel Merlimont.

Ordre du jour :

- Compte-rendu de l'Assemblée Générale de Bordeaux.
- Modalités de gestion des membres sympathisants dont la cotisation fixée à 30€ (dont 10€ à reverser au Siège) ouvre droit à déduction fiscale (ne peuvent être sympathisant(e)s les membres titulaires des Palmes académiques).
- Le livre blanc 2016 de l'AMOPA
- Point sur les activités 2017, préparation de la présente Assemblée générale 2018
- Renouvellement du Bureau à l'issue d'un premier mandat de 4 années
- Visite, à l'issue de la réunion de Bureau, du Musée Maréis d'Etaples, Centre de découverte de la pêche en mer

14.12.2017 Réunion de Bureau et des correspondants de secteurs à Villers-au-Bois où nous sommes chaleureusement reçus dans la Bibliothèque communale tenue de main de maître par notre amie Bernadette **DOUTREMEPUICH**.

Ordre du jour :

- Décision d'envoyer l'invitation pour l'Assemblée générale 2018 à tous les membres à jour de cotisation 2017 et aux retardataires 2016
- point sur les concours défense et illustration de la langue française
- La nouvelle base de gestion des adhérents (informations du trésorier national)
- Point sur la situation financière de la section
- commémoration du centenaire de l'armistice la guerre 14-18

La sortie prévue au Stade Bollaert pour assister à un match de football du Racing Club de Lens n'a pas pu se réaliser pour une question de calendrier.

Voilà donc le bilan des activités de la section pour 2017.

Avant de redonner la parole à notre président, je voudrais me faire l'interprète du bureau tout entier ainsi que des correspondants de secteur pour dire à Michel tout le plaisir que nous avons eu à travailler avec lui tout au long de ces quatre années. Nous avons pu constater son investissement de tous les instants, au service de notre section qu'il porte à bout de bras, dans la convivialité et la bonne humeur. Nous associons à cet éloge son épouse, notre amie Marie-Jeanne, qui est de toutes les manifestations et réunions.

A vous deux un grand merci.

De vifs applaudissements confirment, s'il le fallait, que ces propos sont partagés par l'Assemblée.

Questions et vote : Aucune question ni remarque.

Le rapport d'activités 2017 est adopté à l'unanimité.

Résultat du vote

contre	abstention	Pour
0	0	47

-6-

RAPPORT FINANCIER 2017 présenté par Christian FRERE, trésorier de la section

Le trésorier après avoir rappelé les points essentiels, dresse le bilan financier de l'année écoulée

Pièces remises aux participants :

- Tableau détaillé des recettes et des dépenses joint au bilan financier transmis au siège de l'AMOPA le 11.01.2018 (joint dans l'enveloppe remise en début de séance)
- Tableau-résumé du bilan distinguant les opérations relatives à l'Intérêt Général d'une part, et à l'Utilité Publique d'autre part

L'article 12.3 des statuts de l'Association précise que « *Chaque section tient une comptabilité dont la responsabilité est confiée au trésorier de la section qui a en charge également la gestion d'un compte bancaire ou postal Afin de permettre au Conseil d'Administration de présenter la comptabilité générale de l'association à l'examen des vérificateurs aux comptes ou d'un commissaire aux comptes agréé avant l'assemblée générale, les sections adressent au siège de l'association, pour le 31 janvier de chaque année, leur comptabilité annuelle arrêtée au 31 décembre précédent* ».

La note transmise par le trésorier national concernant la remontée des bilans financiers de l'année 2017 précise : « *L'AMOPA est une entité globale et se doit de formaliser un compte financier annuel qui résulte de la compilation des comptes de sections et des comptes du national. L'ensemble des sections/national fait l'objet d'un document général édité par l'expert-comptable puis vérifié par le Commissaire aux Comptes. Ce dernier exige une vérification approfondie des comptes généraux mais aussi ceux de quelques sections. La date limite de retour au siège des comptes 2017 des sections est fixée au vendredi 19 janvier 2018* ».

Le rapport financier de notre section a été transmis le 11 janvier 2018 sous forme de maquette « conforme avec la réglementation et affirmant une distinction entre les comptes de fonctionnement des activités d'intérêt général de la vie associative et les activités reconnues d'utilité publique – ARUP ».

Le bilan financier détaillé et présenté distingue donc :

- Les opérations de recettes et de dépenses dites « d'intérêt général » consacrées à la vie associatives (les sorties, les frais généraux ...)
- Les opérations de recettes et de dépenses dites « d'utilité publique ou ARUP » en appui au soutien de la formation de la jeunesse (concours, bourses ..)

Nos actions, qu'elles soient d'intérêt général ou d'utilité publique, restent dans la limite de nos moyens. Nous ne sollicitons pas de subvention, nos ressources se limitent à la part de chacun dans le cadre des activités réalisées au titre de l'intérêt général sur le principe des frais partagés, et la quote-part prélevée sur la cotisation annuelle reversée à la section par l'AMOPA (40%).

Nous tenons à demeurer fidèles aux principes d'un engagement *amopalien* exemplaire et désintéressé qui résiste à la pure logique marchande, voilà pourquoi le soutien moral, les encouragements de nos membres actifs et sympathisants, et bien sûr tous les autres, nous sont tellement précieux.

Les tableaux chiffrés sont présentés avec le souci du détail et de la transparence. Comme l'indique le tableau-résumé, le résultat 2017 présente un excédent de 187€70.

INTERET GENERAL			UTILITE PUBLIQUE		
Objet	Dépenses	Recettes	Objet	Dépenses	Recettes
Sur le principe des frais partagés (Réunions, A.Gle...)	4.725,40	4.857,00	-	-	-

Sur la Quote-part Frais de fonctionnement	1.536,71	2.838,00	Concours d'Eloquence	1.345,19	100,00
Résultat I.Gal	Plus 1.432.,89		Résultat U.P	Moins 1.245.19	
Résultat 2017			+ 187,70		

-7-

Le président souligne la confiance qui préside aux relations avec le trésorier dans la gestion quasi-quotidienne de la section de l'AMOPA.

Le trésorier le remercie de ses propos et ajoute qu'il est facile de travailler avec **Michel** et l'en remercie.

Questions et vote : Aucune question ni remarque

Le rapport financier 2017 est adopté à l'unanimité, il est donné quitus au trésorier.

Résultat du vote		
contre	abstention	Pour
0	0	47

Avant d'aborder le point suivant de l'Ordre du jour, le président fait le point des adhésions enregistrées par le Siège à ce jour :

Renouvellement 2017 sur 2018 : 128 sur 190 soit 67%

Adhésions nouvelles : 3 sur les 170 courriers accompagnés d'une lettre personnalisée présentant notre section du Pas-de-Calais transmis par le Siège aux personnes nommées et promues au titre du 1^{er} janvier 2017 (46) et du 14 juillet 2017 (124).

Abonnements à la Revue : 57 sur 193 soit 30%

Concernant la quote-part, il indique que la résolution n°7 présentée lors de l'Assemblée générale de Compiègne portera sur « la fixation de la quote-part 2018 ».

C'est la quote-part reversée par le Siège, actuellement fixée à 40% du montant de la cotisation et unique source de financement qui permet d'engager les actions d'utilité publique en direction de la Jeunesse : Concours d'éloquence, concours DILF.

Le maintien de ce taux est souhaitable pour permettre la reconduction des actions ARUP engagées par notre section du Pas-de-Calais.

RAPPORT MORAL présenté par Michel CARPENTIER, Président

Didier CHAPPE secrétaire et Christian FRERE trésorier ont exposé dans leur rapport respectif le bilan 2017 de la section AMOPA du Pas-de-Calais.

Un bilan financier et un bilan d'activités qui viennent clôturer une première mandature de 4 années puisque le Bureau de la section a été désigné le 18 juin 2014 lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue à Marck.

Quatre années consacrées à donner du sens à la devise amopaliennne « Servir et partager » par la mise en œuvre d'actions :

- contribuer au rayonnement et au crédit de l'Ordre des Palmes académiques
- contribuer au développement d'actions en faveur de la Jeunesse
- défendre et promouvoir la langue et la culture française
- organiser des réunions et des manifestations culturelles, artistiques ou scientifiques, destinées à entretenir des relations amicales entre nos adhérents et resserrer les liens d'estime et fraternité.

dans le respect d'une gestion financière en « bon père de famille », c'est-à-dire faire preuve de prudence et de discernement, et rendre compte en soumettant notre gestion à la communauté associative.

Quatre années au cours desquelles l'Association s'est attachée à rappeler les règles qui s'imposent dans le cadre d'une gouvernance unique : refonte des statuts qui ont été publiés au Journal Officiel du 12 avril 2017 (Arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 13 mars 2017).

Les modifications qui doivent en conséquence être apportées au précédent Règlement Intérieur, « *qui constitue le complément indissociable des statuts en précisant les règles de leur mise en œuvre* » seront donc soumises sur demande du Ministère de l'Intérieur à l'Assemblée Générale convoquée le 5 mai prochain à Compiègne.

En l'état actuel de la réglementation, et pour assurer la continuité de notre fonctionnement associatif, le Bureau de la section réuni le 5 septembre 2017, a considéré que « **Pratiquement, s'ils le souhaitent, l'ensemble des membres de l'actuel Bureau, nommément élus depuis le 18 juin 2014 sont tous rééligibles en 2018. Le président pourra de la même façon s'engager dans un second mandat de 4 ans** ».

Il est donc proposé de reconduire le Bureau dans sa composition actuelle pour une nouvelle période de 4 années :

Président : **Michel CARPENTIER**

Vice-Présidente : **Régine GAWLOWICZ**

Trésorier : **Christian FRERE**

Trésorière adjointe : **Françoise VINCENT-MALAGA**

Secrétaire : **Didier CHAPPE**

Secrétaire Adjointe : **Anne-Catherine PECOT**

et de maintenir le maillage géographique des secteurs en s'appuyant sur le précieux concours de **Serge et Annick Dassonville (Arras), Réjane Delwaulle (Hesdin), Bernadette Doutremepuich (Saint-Pol), Philippe Fournier (la Côte), Françoise Roussos (Saint-Omer).**

S'appuyant sur la représentation de l'AMOPA tirée par le Président Michel BERTHET de la « Fable des abeilles » de Bernard MANDEVILLE publiée en 1705 : « dans une ruche, le travail de chacun peut coïncider avec le bonheur de tous » ... **toutes les abeilles sont donc les bienvenues dans la section, tant d'espaces demeurent encore à butiner.**

Il serait bien, qu'à l'échéance de cette seconde mandature de 4 années, il soit permis aux membres du Bureau qui auront souhaité se retirer progressivement d'être remplacés. Un appel est donc lancé à ceux et celles de notre section qui souhaitent s'investir et qui se sentent concernés par la relève.

La parole est donnée à **Jean-Pierre POLVENT** qui axe son intervention sur la priorité qu'il y a à mettre en œuvre des activités pour la jeunesse mais aussi pour les membres de l'AMOPA. Il rappelle l'importance de l'oral et encourage la section et le secteur de Douai de l'AMOPA nord à persévérer dans l'organisation du concours d'éloquence.

Questions et vote : Aucune question ni remarque.

Le rapport moral 2017 est adopté à l'unanimité. Le Bureau est reconduit dans sa composition actuelle.

Résultat du vote		
contre	abstention	Pour
0	0	47

-9-

ACTIVITES 2018 Par Didier CHAPPE secrétaire de section

2018 – les activités, les projets

07 mars 2018 – Réunion de Bureau et des Correspondants de secteurs à HOULLE

Nous nous sommes dans un premier temps constitués en jury départemental pour classer les copies des divers candidats

- **CLASSES de CM1 et CM2 des Ecoles élémentaires : Prix d'expression écrite de la Langue française**

Sujet : *Si tu pouvais habiter la maison de tes rêves, à quoi ressemblerait-elle ?*

Participation : Ecole élémentaire de Cucq Centre - Professeur : Mme NICOLAS Stéphanie

Le jury a tenu compte de la présentation de la copie et de l'écriture manuscrite

5 copies : Faustine LAMOUR (CM1), Thiméo MALFOY (CM1), Martin FONTAINE (CM2), Paul LHERBIER (CM2), Ingrid RAKOS (CM2).

Prix départemental : **Ingrid RAKOS** – présentation au jury national

- **CLASSES des COLLEGES**

Participation : Collège Jean Moulin de Berck-sur-Mer – Professeur : Madame MARANGONY

Prix de la jeune poésie (5 copies)	Prix Maupassant de la jeune nouvelle (5 copies)
Juliette ADAM (4 ^{ème}) « Vous êtes nés »	Tina GAMP (4 ^{ème}) « L'ombre d'un ange noir »
Pauline LEROY (4 ^{ème}) « Chouette, c'est bientôt Noël »	Charlène ROQUES (4 ^{ème}) « Le guetteur immobile »
Luna DE PINHO (4 ^{ème}) « Mon ami le cerisier »	Luna DE PINHO (4 ^{ème}) « Le petit chat gris »
Prix départemental – présentation au jury national	Prix départemental – présentation au jury national
Zélie MINY (4 ^{ème}) « Depuis que tu n'es plus.. »	Jade LAFONT (4 ^{ème}) « En Haute-Garonne ... »
Justine NOREL (4 ^{ème}) « Dans ces vers je vais me lamenter »	Justine NOREL (4 ^{ème}) « La Belle endormie »

- **CLASSES des LYCEES, classes préparatoires et BTS**

Participation : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) de Berck-sur-Mer – Professeur : Mme LESUR Marie-France

Notre section départementale n'a cessé de manifester depuis plusieurs années sa volonté d'obtenir l'adhésion d'établissements accueillant des élèves en situation de handicap. C'est avec une grande satisfaction que nous avons reçu la participation d'élèves fréquentant l'EREA de Berck-sur-Mer. L'EREA accueille majoritairement des élèves présentant des pathologies en rapport avec le handicap moteur.

Le jury a été surpris et attristé de lire certains textes qui semblaient bien sombres car ils révélaient une large part de la vie personnelle de leurs auteurs.

Prix de la jeune poésie (5 copies)	Prix Maupassant de la jeune nouvelle (5 copies)
Alexis PIERRE (Terminale) « Toi, ma console »	Brenda DEDELOT (1 ^{ère}) « Je me nomme Cataleya »
Alexis DUPONT (Terminale) « Le chemin du rêve »	Marie-Amélie LECUL (1 ^{ère}) « Le jeu de la roulette russe »
Marega SACKO (Terminale) « Un combat pour la liberté »	Orane LARCHER (1 ^{ère}) « Aeron »
Léa CARAMIGEAS (Terminale) « Nuit de glace »	Lilou COUSSEMENT (1 ^{ère}) « Lève-toi et marche »
Lucas LEBEL (Terminale) « Histoire de différences »	Elise SANTUNE (1 ^{ère}) « Entre attentes et réalité »
Prix départementaux – présentations au jury national	Prix départementaux – présentations au jury national

Ont été ensuite abordés : la préparation de l'Assemblée Générale 2018 et le concours d'éloquence le 14 mars (épreuves de sélection à la Faculté de Droit) et 21 mars (finale au théâtre municipal de Douai) sur le thème des « multiples usages de la parole ».

Nous avons partagé notre repas à la **Ferme Loisel** avant de visiter la **Distillerie Persyn** à Houille.

10 mars 2018 : le président représente notre section à l'AG de l'ordre du mérite national qui s'est tenue à Boulogne sur mer

14 mars 2018 : Concours d'éloquence - sélection – 45 candidats inscrits – plusieurs membres du bureau dans les jurys

21 mars 2018 : Concours d'éloquence - finale

Les 12 finalistes avaient à s'exprimer sur cette expression proverbiale « la parole est d'argent, le silence est d'or ».

Annick DASSONVILLE siégeait à nouveau au Jury, auprès du Maire de Douai, du Vice-Président de l'AMOPA, Président de la section du Nord, des Présidents des Comités d'Arrondissement de Douai de la Légion d'Honneur (général de corps aérien) et de l'Ordre National du Mérite, d'une magistrate honoraire et du Directeur du théâtre et du Conservatoire.

Le jury a attribué le 1^{er} prix et la bourse d'étude de 1000 euros à **Baptiste LE POTIER** étudiant à l'Ecole des Mines de Douai.

Une bourse d'étude d'un montant respectif de 1000€, 700€ et 500€ est attribuée aux 3 premiers lauréats.

En plus de la bourse d'étude de 1000€ attribuée par notre section , tous les finalistes se voient offrir de magnifiques récompenses offertes par les villes d'Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Lens, Le Touquet, Liévin, par le Conseil Régional des Hauts-de-France, par les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, par le Louvre-Lens, les musées de Saint-Omer, la Coupole d'Helfaut-Wizernes, par les Voies Navigables de France, par la MGEN du Pas-de-Calais et pour associer le sport à la Culture des places offertes par le Racing-Club de Lens et le Losc.

-10-

26.03.2018 Publication par l'AMOPA du palmarès du concours « Défense et Illustration de la Langue Française ».

Marega SACKO, élève de terminale à l'EREA de Berck enlève l'accessit au 1^{er} prix national dans la catégorie Jeune poésie pour son poème « *un combat pour la liberté* ».

6 avril 2018 : la section est invitée à la présentation de la commémoration du centenaire de « La Bataille de la Lys » par l'Office de Tourisme de Béthune-Bruay.

L'Office de tourisme de Béthune-Bruay et les communes de Neuve-Chapelle, La Couture, Richebourg, Saint-Venant et Vieille-Chapelle proposent, **du 7 avril au 6 mai 2018**, une programmation culturelle riche et variée (expositions, visites, conférences, animations ..) permettant de comprendre l'engagement et la vie des soldats portugais durant « La Bataille de la Lys » et d'apprécier la culture portugaise telle qu'elle se vit et se partage aujourd'hui.

Une cérémonie officielle (retransmise sur France 3) a lieu le 9 avril au cimetière portugais de Richebourg et au monument commémoratif portugais de La Couture en présence de **Monsieur MACRON**, Président de la république française et de **Monsieur MARCELO DE REBELO**, Président de la République portugaise.

11 avril 2018 : Assemblée générale.

18 avril 2018 : Première remise solennelle de prix aux participants du concours 2017/2018 « Défense et Illustration de la Langue française » à 11H à l'EREA de Berck. Les dates restent à convenir pour les remises de prix à l'école élémentaire de Cucq-centre et au collège de Berck

5 et 6 mai 2018 : la section du Pas-de-Calais sera représentée par le président de la section à l'Assemblée générale de l'AMOPA qui se déroule à Compiègne. Notamment prévu à l'ordre du jour : « vote des modifications apportées au règlement intérieur sur demande du Ministère de l'Intérieur ».

Projets soumis à la réflexion :

Courrier adressé à Mr Stéphane Saint-André, Président du Conseil d'Administration des Voies Navigables de France (VNF) :
Une conférence ayant pour thème la gestion, l'exploitation, la modernisation par VNF du plus grand réseau européen de voies navigables ... à l'heure où le projet de canal Seine-Nord semble vouloir entrer dans sa phase de réalisation.
Conférence qui pourrait ensuite faire l'objet d'un article à paraître dans la Revue de l'AMOPA.

Saint-Joseph Village au Marais de Guines « Un village à l'époque des moulins » ouvert du 22 avril au 30 septembre (7j/7) et le samedi-dimanche-mardi-mercredi-jeudi du 30 septembre au 4 novembre.

Reconstitué avec un souci du détail par une famille d'artisans charpentiers, St-Joseph Village vient de se doter de quelques nouveautés telles que la ducasse, l'imprimerie, la quincaillerie, le musée de la machine agricole. 3 heures de visite – repas possible sur place à l'estaminet.

Manifestations à l'occasion de la commémoration du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale : projet d'**Anne-Catherine PECOT** qui prend la parole pour préciser qu'il s'agit des dernières commémorations de la Bataille de Vimy, qu'une troupe de théâtre canadienne donnera 3 représentations dans le secteur, à Givenchy-en-Gohelle, Douai et Arras, que nous pourrions peut-être assister à l'une d'elles. Nous avons envisagé également, poursuit-elle, une visite du monument des fraternisations à Neuville-Saint-Vaast.

Elle signale aussi que l'exposition « **l'empire des roses** » consacrée à l'art Persan se termine le 23 juillet au Louvre-Lens.

Le bureau s'emparera de ces projets pour en étudier la faisabilité lors d'une prochaine réunion. Le Président encourage les membres présents à faire des propositions.

Le moment des récompenses

Le président Carpentier introduit la séquence :

« Le concours « Défense et Illustration de la Langue Française » organisé chaque année dans tous les départements de France et de nombreux pays du monde contribue au développement d'actions éducatives en faveur de la jeunesse, vise à défendre et promouvoir la langue et la culture française en France et à l'étranger.

Que soient remerciés ici les chefs d'établissements et les professeurs encore peu nombreux qui soutiennent et encouragent leurs élèves à participer à ce challenge.

*.... et j'appelle donc **Marega SACKO** accompagnée par sa professeure de français, **Madame Marie-France LESUR**. Je remercie **Monsieur Olivier PLICHARD**, Directeur de l'EREA de Berck, de leur avoir permis d'être parmi-nous ce mercredi matin.*

*Nous tenions à mettre à l'honneur et la féliciter chaleureusement ce matin devant vous, **Marega** qui a décroché l'accessit au premier prix national dans la catégorie « Jeune poésie ». Son poème, poignant, « Un combat pour la Liberté » évoque son « but dans la vie, retourner au Mali, cette terre qui l'a mise au monde, cette terre qui l'a nourrie d'espoir ». »*

Marega, un peu intimidée, remercie l'assemblée, puis son diplôme et de beaux ouvrages lui sont remis.

Le président Carpentier invite Monsieur Jean-Pierre POLVENT et Madame Hélène CARON à rejoindre la tribune et appelle ensuite les récipiendaires :

*« Nous allons maintenant honorer **Madame Annie LEDOUX**, puis **Claude FROIDEVAL** et enfin **Marie DECROOCQ** nommés Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques et j'invite leurs proches et leurs amis à venir les rejoindre ».*

Il fait un rappel sur l'histoire des Palmes académiques en distinguant quatre périodes :

Le décret de **Napoléon 1^{er}** du 17 mars 1808, créant l'Université Impériale, prévoyait l'institution de titres honorifiques pour distinguer les fonctions éminentes et récompenser par une décoration les services rendus à l'enseignement. **Les palmes, à cette époque, ne sont pas une décoration à proprement parler, c'est à dire une médaille suspendue à un ruban, mais elles font partie du costume universitaire dont elles ne peuvent être séparées, puisque brodées. Seuls portent les palmes les fonctionnaires revêtus de la toge de l'université.**

En 1850, un décret de **Louis-Napoléon Bonaparte** modifie l'esprit des palmes universitaires en autorisant leur attribution à des catégories de personnes non prévues alors par les textes, notamment aux personnels de l'enseignement élémentaire. **Au titre « d'officier de l'Université » est alors substitué le titre « d'officier de l'instruction publique ». La loi Falloux, qui crée l'école libre en 1850, permet d'attribuer ces palmes tant aux membres de l'enseignement public qu'à ceux de l'enseignement privé.**

Le 7 avril 1866, sur la proposition de **Victor Duruy**, Ministre de l'Instruction publique, Napoléon III institue les **Palmes académiques**, qui pourraient cette fois être attribuées à des non-enseignants n'appartenant pas au monde universitaire, avec 2 degrés : **officier d'académie et officier de l'instruction publique.**

Enfin, **Jean Berthouin**, Ministre de l'Education Nationale, fit approuver le 4 octobre 1955, le décret (signé par le Président René Coty, Edgar Faure étant président du Conseil), le décret qui fonde l'**Ordre des Palmes académiques**, avec trois grades : **chevalier, officier et commandeur** ; cette dernière mesure lui parut propre à accroître le prestige de la décoration.

Les nominations et promotions ont lieu chaque année à l'occasion du 1^{er} janvier et de la fête nationale du 14 juillet, et elles récompensent, à chaque fois, celles et ceux qui ont rendu, par leur action, des services signalés à l'éducation.

Les **insignes actuels** des Palmes académiques ont été créés en 1955 par **Raymond Subes**, célèbre Ferronnier d'Art : la croix de chevalier, la croix d'officier, la croix commandeur.

Entre leur création en 1808, et le décret du 4 octobre 1955, les **Palmes académiques** ont échappé aux remous, aux turbulences et même aux tempêtes de l'histoire, et, avec plus de deux siècles d'existence, elles sont aujourd'hui la plus ancienne des distinctions décernées à titre civil.

et conclut ainsi son propos.... *« Si dans la conscience collective, les Palmes académiques demeurent le symbole familier du savoir, du talent littéraire ou artistique, elles sont aussi le symbole d'un certain type de réussite due avant tout à l'honnêteté et au courage, enfin et peut-être surtout, le symbole du dévouement ; les parcours de **Annie, Claude et Marie** attestent combien leur*

engagement au service des autres et au milieu des autres méritent de recevoir cette double palme suspendue à un petit ruban moire violette de 32mm de longueur, symbole d'un concentré de mérite. »

-12-

Cérémonie de remise des insignes de Chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques

Des propos élogieux sont prononcés à l'adresse des trois récipiendaires :

Madame Annie LEDOUX (Promotion du 1^{er} janvier 2018)

« Instruire les enfants et commencer à leur donner des méthodes d'acquisition des connaissances, véritables généralistes de l'enseignement, les instituteurs et institutrices prennent en charge plusieurs disciplines à la fois, de la maternelle au CM2.

*Vous m'avez confié, **Mme Annie LEDOUX**, lors de notre récente rencontre, la part lumineuse de ce « plus beau métier du monde » où il y a de l'amour et du partage, tout ce qui peut rendre la vie belle et colorée.*

Votre parcours depuis votre sortie de l'Ecole normale en 1968, vous aviez 21 ans, vous ont conduite à enseigner à l'école « Parmentier » de Calais – classe de CP – jusqu'en 1971, puis en classe unique à ENOCQ petite commune du Montreuillois avant de rejoindre pour une année en 1977 RANG-du-FLIERS à l'école Marie-Curie (classes de CE2 à CM1), un petit détour d'une année par BERCK-Ville à l'Ecole « Le Foier » (classe de CE1), et vous voilà revenue vous « installer » définitivement à l'Ecole « Marie-Curie » de RANG-du-FLIERS où vous avez successivement rempli, en qualité de Professeur des écoles, les fonctions de directrice-adjointe puis directrice de 1979 à 2000 sans aucune décharge malgré les 7 classes en 1981, et 5 classes en 2000..... avant de faire valoir vos droits à pension de retraite.

Dans le 1^{er} degré de l'enseignement scolaire, c'est un Inspecteur de l'Education Nationale qui est chargé de vérifier que les enseignants remplissent correctement leurs missions, respectent les programmes et les horaires d'enseignement, et qui évaluent leurs qualités pédagogiques ... une venue vécue parfois dans les écoles avec angoisse...

*Les rapports établis en toutes circonstances lors de ces « redoutables » inspections sont particulièrement élogieux concernant **Madame Annie LEDOUX** : « il convient de souligner la qualité des rapports qu'elle entretient avec les élus locaux et les parents d'élèves, l'entente et l'harmonie qui règnent à l'intérieur de l'école ... » (**Mr VIGON** IEN 17.02.1987), « Sa compétence et sa conscience professionnelle font de **Madame LEDOUX** une institutrice qui dispense un enseignement efficace .. directrice motivée .. Elle assume sa charge avec compétence sur les plans administratifs, pédagogiques et relationnels » (**Mme LEGRAND** IEN 19.05.1994), « **Madame LEDOUX** est une directrice d'école et une enseignante compétente et efficace. Bon contact avec les enfants, résultats excellents .. » (**Mme VANCOMPERNOLLE** IEN 19.06.1998).*

*Née à Calais, mariée, mère de 3 enfants et mamie de 6 petits-enfants, **Madame Annie LEDOUX** habite Rang-du-Fliers, « pas très loin de son école ».*

Elle s'est investie au sein de l'USEP (Union Sportive du Premier Degré) et sur nomination de l'Inspecteur d'Académie elle a veillé, durant 15 années dans son rôle de DDEN, aux bonnes conditions de vie des enfants, à l'école et autour des écoles de Rang-du-Fliers et du Touquet

*Bravo **Madame LEDOUX** et toutes nos félicitations ! ».*

Les insignes de **Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques** lui sont remises par **Monsieur Jean-Pierre POLVENT**

Monsieur Claude FROIDEVAL (Promotion du 1^{er} janvier 2018)

Dans sa carrière d'enseignant comme dans celle de militaire de réserve, **Monsieur FROIDEVAL** a cherché en toute circonstance à promouvoir, défendre et développer le sens du civisme, de la solidarité et de la citoyenneté.

Madame Hélène CARON, qui fut présidente de l'AMOPA 41 Loir-et-Cher prend la parole et cite le parcours exemplaire de **Monsieur Claude FROIDEVAL**. A l'issue de son propos, c'est en sa qualité de marraine qu'elle lui remettra les **insignes de Chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques**.

Dans son propos, **Madame CARON** indique que ce professeur de mathématiques a une passion, l'aéromodélisme, qu'il a fait vivre une section de cette discipline au collège Jean Zay de Lens, de 1973 à 1993, bel exemple de constance... Depuis 2006, il œuvre au sein d'une association « civisme et solidarité » qui encourage la réalisation de dessins d'enfants dans 90 classes de 10 communes : ce sont 10 000 dessins qui ont été envoyés à nos militaires en opérations extérieures. **Madame CARON** met en exergue les qualités de conviction, civisme et solidarité de cet ex-militaire en Algérie, commandeur dans l'ordre du Mérite National, actif au sein de l'association CIDAN (Civisme- Défense-Armée-Nation).

Madame Marie DECROOCQ (Promotion du 1^{er} janvier 2016) Le Président s'adresse à **Madame DECROOCQ** en ces termes :

*« **Madame Marie DECROOCQ** était aux Etats-Unis lorsqu'elle a été nommée Chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques. C'est véritablement une grande joie de l'accueillir parmi nous puisqu'elle réside aujourd'hui à Mirefleurs, village en Terre du Comté d'Auvergne qui se nommait en 1316 Castrum Novum, puis est connu sous le nom de Chateaufort d'Allier. C'est Louis XI qui, en hommage à la beauté du site lui donna le nom de Mirefleurs par lettres patentes du 15 décembre 1470.*

*Je vais évoquer le brillant parcours professionnel de **Madame Marie DECROOCQ** qui l'a conduite à sa nomination dans l'Ordre des Palmes académiques.*

*Mais je lui remettrai les insignes de **Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques** cet après-midi lors de la visite du Musée du Touquet, en présence de ses nombreux collègues et amis qui n'ont pu se libérer ce mercredi matin.*

Vous avez commencé votre carrière d'enseignante dans le Boulonnais il y a seize ans en exerçant sur des postes de l'école maternelle, de l'école élémentaire et dans l'enseignement spécialisé. Cette volonté d'élargir votre champ d'intervention vous a permis de développer une expérience dans les trois cycles de l'école primaire et dans des structures variées.

Vous vous êtes ensuite orientée vers un poste de directrice d'école en prenant la direction du RPI de Bazingham-Audinghen en 2011.

Parallèlement à cela, vous avez souhaité aller plus loin dans la réflexion sur vos pratiques pédagogiques en obtenant l'examen du CAFIPEMF en 2013 et en devenant Maître Formateur.

Pour rester dans cette dynamique, vous avez poursuivi avec l'obtention de l'examen de Formation de Formateurs dans l'optique de mutualiser vos investigations pédagogiques et didactiques au service des enseignants.

*En 2014, vous partez à la rencontre des écoliers du monde avec votre petite mascotte à la chevelure orange surnommée « **Jenny** » en effectuant un tour du monde des écoles. Pour vivre ces échanges dans l'authenticité du partage, c'est sac au dos que vous arpentez les villes et les villages à la rencontre des écoliers du monde.*

Votre objectif de retour en France : contribuer à développer la notion d'interculturalité à l'école au service des apprentissages en attisant la curiosité des élèves sur les pays de cultures différentes et en fournissant aux enseignants une base de travail pour nourrir des projets pédagogiques dans leur classe. Vos expériences dans les écoles à l'étranger (Burkina Faso, Belgique, Angleterre, Finlande, Inde, Chine, Mongolie, Népal, Argentine, Etats-Unis, Cambodge, Nouvelle-Zélande) ont contribué à élargir votre vision du possible des pratiques pédagogiques en matière d'innovation et n'ont fait qu'attiser votre soif de transmettre.

*En 2015, vous êtes invitée par **Madame la Ministre Najat VALLAUD-BELKACEM** pour participer aux conférences sur l'évaluation qui se sont déroulées à Paris en 2015. La question de l'évaluation des élèves est une question qui vous est chère. Vous avez mené des recherches sur cette thématique à l'université de Lille 3 dans le cadre de la préparation de votre thèse.*

*De retour en France depuis septembre 2017 et actuellement en poste dans le Puy-de-Dôme, vous œuvrez toujours dans la pédagogie avec une corde de plus à votre arc : le volet environnemental ; vous êtes en effet l'auteure d'un livre de littérature intitulé « NOS ABEILLES, le livre de jeunesse inédit pour sauver les abeilles » que vous avez co-écrit avec **Jean-Bernard JAMON-BOYER**, votre conjoint apiculteur passionné. Une exploitation pédagogique de ce livre pour les enseignants des cycles 1, 2 et 3 sera disponible dans les prochaines semaines.*

Nous vous adressons toutes nos sincères félicitations pour votre nomination dans l'Ordre des Palmes académiques et nous vous souhaitons la bienvenue en votre qualité d'adhérente au sein de notre section AMOPA du Pas-de-Calais.

Suivent les traditionnelles photos-souvenirs des récipiendaires accompagnés de leurs familles et amis.

Après les remerciements adressés aux personnalités et aux nombreux adhérents et sympathisants pour leur présence, la médaille commémorant les 50 ans d'existence de l'AMOPA destinée au lycée, est confiée à Monsieur Bruno PLEE, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, maître d'œuvre dans l'organisation de notre belle Assemblée Générale.

12h15 – Fin des travaux

L'assemblée générale close, les participants rejoignent le « *Brillat-Savarin* », restaurant d'application du lycée où un succulent repas nous est servi par les élèves :

Coupe Amopaliennne – Pastilla de foie gras sauté aux trompettes et gelée de poulette – Pavé de sandre rôti, poêlée forestière au lard, crème de châtaigne – Parmentier de canard et magret grillé, jus corsé et petits légumes anciens – Tartelettes amandes au chocolat, ganache et sorbet framboise – Mignardises.

Elèves et professeurs sont ovationnés.

Cette journée de rencontre chaleureuse se termine par la visite libre des expositions « *GUYOMARD Retro & ROCK* » et « *Bernard P.r.a.s Sans objet* » au Musée du Touquet.

Le Musée du Touquet est installé dans un lieu à sa mesure : la très belle *Villa WaySide* de style anglo-normand située en plein cœur de la forêt.





GUYOMARD
Retro
& ROCK

musée 21.10.2017
 Le Touquet-Paris-Plage 20.05.2018
 Avenue du Golf - www.letouquet-musee.com

CO  

P.R.A.S.
 Sans objet

musée 2 Déc. 2017
 Le Touquet-Paris-Plage 20 Mai 2018
 Avenue du Golf - www.letouquet-musee.com

CO  